



MAIRIE DE GRUISSAN

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2019-402

Du lundi 29 avril 2019

Réf. : Service Sports et Vie Associative/ED

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION Fête du mini-tennis du 15 mai 2019

Le Maire de la Commune de GRUISSAN,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-2 ;

VU, le Code de la Route et notamment les articles R 411-7, R 411-8 et R 417-10 ;

VU, l'article L 511-1 du Code de Sécurité intérieure.

VU, les arrêtés ministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;

VU, la demande présentée par Mme Geneviève BRIEU, dirigeante du Comité de l'Aude de Tennis ;

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation et l'accès au mur de tennis le mercredi 15 mai 2019 à l'occasion de la fête du mini-tennis organisée par le Comité de l'Aude de Tennis

ARRETE

ARTICLE I : Le mercredi 15 mai 2019, la circulation sera interdite rue du Forum et rue du Fortin de 12 heures à 19 heures.

ARTICLE II : Les organisateurs devront placer une déviation au carrefour de la rue du Fortin et du boulevard de la Sagne et ils seront également chargés de la mise en place des panneaux mentionnant les diverses interdictions ou obligations afin de permettre l'application du présent arrêté.

ARTICLE III :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication. *Tribunal Administratif 6, rue Pitot 34000 Montpellier – Téléphone 04 67 54 81 00 Fax 04 67 54 74 10*

Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr Adresse internet : <http://montpellier.tribunal-administratif.fr>

ARTICLE IV : Monsieur le Directeur Général des Services, la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la publication, de la notification et de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Fait à Gruissan, le 29 avril 2019
L'Adjoint au Maire, Délégué à la Sécurité,

Louis LABATUT.



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :
Transmission au Représentant de l'Etat le.....
Publication le 09 MAI 2019
Notification le

Pour le Maire, et par délégation
Le Directeur Général des Services
Joan-Manuel BACO



Affichage du 09 MAI 2019 Au 16 MAI 2019